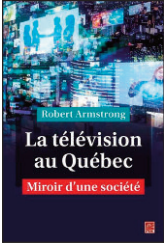


## Review



**La télévision au Québec. Miroir d'une société.** Par Robert Armstrong. Québec : Presses de l'Université Laval, 2019. 322 pp. ISBN : 9782763746050.

Dans le contexte d'un grand bouleversement causé par la révolution numérique, quel est l'avenir de la télévision réglementée au Québec? Telle est la question centrale de l'essai fort bien documenté de Robert Armstrong, un ancien cadre supérieur du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) et de Téléfilm Canada.

Le choix de placer la question de la réglementation au cœur de l'analyse du secteur de la télévision est judicieux. En effet, si on accorde généralement un rôle de premier plan à la télévision dans l'avènement de la Révolution tranquille au Québec dans les années 1960 (Sauvageau, 2011), Armstrong rappelle et souligne que « ce n'était pas l'arrivée de la télévision en soi qui a bouleversé les vieilles mentalités, mais bien l'avènement de la télévision publique, consacrant ainsi le rôle de l'État comme instrument indispensable au progrès social et économique du Québec » (p. 281). L'auteur consacre d'ailleurs les trois premiers chapitres de son ouvrage à l'histoire de la télévision et à l'adoption des différentes versions de la *Loi sur la radiodiffusion* canadienne (avant 1968, 1968-1991 et 1991 à nos jours).

Armstrong précise que l'avènement du numérique et l'immense popularité des services en ligne ne font pas que bousculer les habitudes des téléspectateurs. En effet, ces phénomènes s'attaquent aux bases mêmes du système de la radiodiffusion dans lequel les ondes sont considérées à la fois comme des ressources rares et comme des biens publics qui doivent à ce titre faire l'objet d'une réglementation pour en assurer le partage équitable et la gestion responsable. La *Loi sur la radiodiffusion* constitue ainsi le principal instrument de mise en œuvre de la politique canadienne en la matière et « vise à défendre et à promouvoir l'intérêt public contre les retombées de la poursuite d'intérêts privés sans encadrement dans une économie marchande » (p. 2).

### We have some excellent books awaiting your review to be published in CJC.

Click on the Books for Review tab on [cjc-online.ca](http://cjc-online.ca)'s home page, choose your book, and follow the online instructions. Reviewers can be either faculty members or graduate students. Or, if you are keen to review a particular title that you have encountered and feel would benefit other readers, our Book Review Editors can request a review copy for you from the publisher. They also want to hear from authors. If you have a publication that you think the CJC should review, please contact either **Penelope Ironstone** at [review\\_editor@cjc-online.ca](mailto:review_editor@cjc-online.ca) or **Dominique Trudel** at [redacteur\\_revue@cjc-online.ca](mailto:redacteur_revue@cjc-online.ca).

Cette opposition entre deux conceptions (privée ou publique) de l'organisation de la radiodiffusion au pays s'est manifestée dès l'avènement de la radio dans les années 1920 et a marqué toute l'histoire du secteur jusqu'à aujourd'hui. Armstrong en relate les principales étapes. La lecture de l'essai *Occasions ratées* de Marc Raboy (1996) complètera avantageusement la connaissance de cette histoire tumultueuse, marquée par nombre d'affrontements sur la place publique entre les tenants de l'une ou l'autre position, des commissions d'enquête publiques et des rapports divers depuis près de 100 ans.

L'auteur termine la séquence historique des trois premiers chapitres de l'ouvrage en identifiant des enjeux soulevés par une éventuelle nouvelle révision de la *Loi sur la radiodiffusion*. Le gouvernement canadien a confié en 2018 à un groupe d'experts le mandat d'examiner le secteur « des télécommunications, la création de contenu à l'ère numérique, la neutralité d'internet, la diversité culturelle et la façon d'assurer un avenir plus solide aux médias et à la création de contenu » (p. 106). Dans son ouvrage, publié avant le dépôt du comité d'experts, Armstrong s'inquiète vivement de la proposition de fusionner la *Loi sur la radiodiffusion* et la *Loi sur les télécommunications* en expliquant qu'une telle fusion aurait pour conséquence de subordonner les objectifs culturels de la première aux objectifs économiques de la deuxième. Il souligne aussi les risques de cette subordination pour la production télévisuelle en français.

Le rapport Yale, du nom de sa présidente, qui a été déposé en janvier 2020, ne va pas dans ce sens et comporte un grand nombre de recommandations, allant de la fin de la publicité à la télévision de Radio-Canada à la mise en place d'un nouveau modèle de financement pour la création, la promotion et la découvrabilité du contenu canadien. Les recommandations retenues feront l'objet d'un projet de loi dont le gouvernement Trudeau a dit souhaiter l'adoption d'ici la fin de 2020.

Le chapitre 4 est consacré au CRTC et à son rôle en matière de réglementation. Armstrong écrit : « À l'heure actuelle, les services américains de programmation en ligne comme Netflix et YouTube constituent le plus grand défi au système canadien de radiodiffusion et à sa réglementation qui devrait être juste et équitable dans la poursuite des objectifs de la *Loi sur la radiodiffusion* » (p. 109). Pour répondre à ce défi, l'auteur identifie deux approches qui s'inscrivent en droite ligne dans la confrontation historique public-privé. La première propose une déréglementation des services autorisés par le CRTC, une position défendue notamment par des médias télévisuels réglementés, les services en ligne et des groupes de réflexion conservateurs et libertaires. La deuxième option serait de faire entrer *tous* les services de programmation télévisuelle disponibles au Canada dans le giron de la réglementation canadienne. Cette proposition est appuyée par des associations professionnelles de créateurs et de producteurs, et des regroupements d'associations du milieu culturel comme la Coalition pour la culture et les médias. Armstrong prend résolument position pour la seconde option : ce serait « au détriment des citoyens, si un bien culturel comme la télévision n'était pas assujéti à l'intervention de l'État » (p. 110).

L'auteur attire en outre notre attention sur un élément aujourd'hui capital dans les discussions autour de la survie des médias : le déplacement de la publicité des réseaux de télévision—réglementés—vers les médias sociaux et les agrégateurs—non

réglementés—qui reproduisent gratuitement le contenu télévisuel ou ne contribuent pas à la création de contenu original. À ce chapitre, un phénomène mérite d'être retenu, soit le fait que le comportement des téléspectateurs francophones et anglophones diffère. Les premiers n'abandonnent pas aussi rapidement la télévision au profit des plateformes. Il importe en conséquence de ne pas considérer les deux solitudes de la même manière dans les décisions que le CRTC ou l'État canadien prendront sous peu.

### **Références**

- Raboy, Marc. (1996). *Occasions ratées. Histoire de la politique canadienne de radiodiffusion*. Montréal, QC : Liber/Presses de l'Université Laval.
- Sauvageau, Florian. (2011). Radio-Canada, la culture et l'identité. *Encyclopédie du patrimoine culturel de l'Amérique française*. URL : [www.ameriquefrancaise.org/fr/article-643/Radio-Canada,\\_la\\_culture\\_et\\_l'identit%C3%A9.html](http://www.ameriquefrancaise.org/fr/article-643/Radio-Canada,_la_culture_et_l'identit%C3%A9.html) [3 août 2020].

*Anne-Marie Brunelle*, Université du Québec à Montréal